

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014

Délibération n°2014-19

Désignation du représentant du Pôle métropolitain à la commission d'appel d'offres pour le projet EUROPAN à Savenay

Date de la convocation : 26 juin 2014

Nombre de membres du Comité Syndical : 113
Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 63 : Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOU, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Jean-Michel BUF, Michel CAILLAUD, Céline CARDIN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Bertrand HERRERO, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD.

Absents et représentés 18 : Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Jean-François RICARD, Jean-Luc BESNIER donne pouvoir à Yvon LERAT, Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Cécile BIR donne pouvoir à Marc DENIS, Pascal BOLO donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Cécile CARDIN, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Gérard DRENO, Michelle GRESSUS donne pouvoir à Dominique DUCLOS, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Jean-Michel BUF, Franck HERVY donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT, Lenaïck LECLAIR donne pouvoir à Jean-Louis THAUVIN, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Patrick LAMIABLE, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Serge MOUNIER, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Mireille PERNOT donne pouvoir à Marie-Annick BENATRE, Marcel VERGER donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Alain VEY donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND.

Absents et excusés 32 : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Benoît BLINEAU, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Mahel COPPEY, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jean-Pierre FOUGERAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Jean-Yves HENRY, Julie LAERNOES, Jean-Claude LEMASSON, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, David MARTNEAU, Isabelle MERAND, François OUVRARD, David PELON, Pascal PRAS, Nathalie ROBIN, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU.

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014
Délibération n°2014-19

Désignation du représentant du Pôle métropolitain à la commission d'appel d'offres pour le projet EUROPAN à Savenay

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Au sein de la Communauté de Communes Loire et Sillon (CCLS), la commune de Savenay est reconnue comme un « pôle structurant » par le SCOT de la métropole Nantes – Saint-Nazaire et le Scot a identifié le secteur de la gare Loire et Sillon à Savenay comme un espace de développement prioritaire.

Le Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain, la CCLS et les communes de Savenay et la Chapelle Launay, ont donc décidé, conformément aux orientations du SCOT, développer un nouveau quartier autour de la gare de Savenay, dont l'ambition rejoint celle de l'Eco-Cité Nantes Saint-Nazaire, de façon à structurer de façon durable leur territoire, et en adoptant une démarche ambitieuse de projet urbain.

Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du SCOT, le site de la gare a fait l'objet d'une étude de programmation urbaine, réalisée par l'agence d'architecture et d'urbanisme BAGGIO-PIECHAUD en 2010, puis a participé en 2011 à la 11ème session du concours international Europan. A l'issue de ce concours, 3 jeunes équipes d'architectes/urbanistes ont été sélectionnées par le jury Europan.

En application de l'article 75 du Code des Marchés Publics, le processus initié par le programme national public Europan s'est poursuivi par la mise en concurrence des trois équipes sélectionnées. Afin d'organiser cette mise en concurrence, les collectivités ont choisi de recourir à une procédure négociée, en vue d'attribuer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, pour une durée de 6 ans, au lauréat de la consultation.

Dans le respect des compétences de chacun, le Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain, la CCLS et les communes de Savenay et de la Chapelle Launay ont choisi de mettre en place un pilotage partagé du projet et de se constituer en groupement de commande, afin d'attribuer, puis d'exécuter l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine portant sur le quartier de la gare. A ce titre, ils ont signé une convention constitutive d'un groupement de commandes et désigné les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) spécifique de ce groupement de commandes. Le pôle métropolitain est le coordonnateur du groupement de commandes.

Le 23 octobre 2013, les membres de la CAO ont désigné l'équipe de Mesures Ligériennes (Mandataire : ALL, Cotraitants : Miljo, On/Off, ADAU et Céramides), lauréat de la consultation de maîtrise d'œuvre urbaine de Savenay.

Par délibération n°2013-28, le Comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a attribué l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine du quartier de la gare de Savenay à l'équipe de Mesures ligériennes ainsi que le 1er marché subséquent, correspondant au volet A de l'accord-cadre, à cette même équipe.

L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine permet d'attribuer à son titulaire, par l'intermédiaire de marchés subséquents, des missions de natures différentes, mais relevant toutes de la même

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014

Délibération n°2014-19

Désignation du représentant du Pôle métropolitain à la commission d'appel d'offres pour le projet EUROPAN à Savenay

démarche de projet et permettant une mise en œuvre opérationnelle du projet : étude de conception urbaine, accompagnement des opérations immobilières, maîtrise d'œuvre d'espaces publics, assistance au maître d'ouvrage...

Vu les articles L 2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 8 du Code des marchés publics,

Vu la délibération 2013-14 du 22 mars 2013, approuvant le principe et la signature d'une convention de groupement de commande, entre le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, la Communauté de Communes Loire et Sillon et les communes de Savenay et la Chapelle Launay, pour la passation de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine,

Vu la délibération du 2013-15 du 22 mars 2013, désignant les membres initiaux de la CAO du groupement de commandes,

Considérant la nécessité de désigner les membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande, pour le lancement de la consultation de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine,

Attendu que chaque assemblée délibérante des membres du groupement doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui seront membres de la CAO du groupement de commande, ceux-ci devant être également membres de la commission d'appel d'offres au sein de leur structure.

Le comité délibère et :

1. Après avoir procédé à un vote à bulletins secret, sont élus :

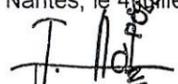
Membre titulaire	Membres suppléant
Martin ARNOUT	Pascal PRAS

2. Décide de désigner, Martin ARNOUT et Pascal PRAS, respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléant de la CAO du groupement de commande

3. Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 4 juillet 2014



Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

